

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2024_029

PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027 : Lancement de la 3ème tranche de gestion

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Serge VÉDRINES, Patrick PES, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 13 septembre 2024

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement l'action B1-6. Suivre les études et les travaux de mis en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont »,

Vu la délibération DE_2022_014 en date du 29 septembre 2022 relative à la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027,

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Date de transmission de l'acte: 23/09/2024
Date de reception de l'AR: 23/09/2024
048-200080547-DE_2024_029-DE
A G E D I

Le Président expose le programme de travaux liés à gestion de la ripisylve de la 3^{ème} tranche du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont, dans le respect de l'estimation annuelle des 100 000 € HT/120 000 € TTC, comme suit :

Cours d'eau	Communautés de communes	Communes concernées	Linéaire (m)	Secteurs
Fraissinet	CC GCC	Fraissinet-de-Fourques	1700	De la confluence du valat d'Armourières jusqu'au pont de la RD 996 à l'aval du village
Tarn	CC GCC	Gorges-du-Tarn-Causse	3900	De Montbrun jusqu'à Castelbouc
Tarn	CC GCC	Gorges-du-Tarn-Causse	2100	Du pont du centre d'activité et de plein air jusqu'à l'aval du pont de St-Enimie
Tarn	CC MGC	Aguessac, Paulhe et Millau	6600	De la confluence du Lumensonesque jusqu'à la confluence de la Dourbie
Soulzon	CC SARSV	Tournemire	1100	La traversée de Tournemire
Soulzon	CC SARSV	Roquefort, Saint-Rome-de-Cernon	2200	Du chemin de Raspailac jusqu'à la confluence du Cernon
Cernon	CC SARSV	Saint-Rome-de-Cernon	1200	La traversée de Saint-Rome-de-Cernon
Dourbie	CC CACTS	Dourbies	1600	* La traversée du village de Dourbies
Dourbie	CC CACTS	Trèves	900	* La traversée du village de Trèves
Dourbie	CC MGC	La Roque-Ste-Marguerite	3700	Du moulin de Corp jusqu'à la résurgence de l'Esperelle
Dourbie	CC MGC	Millau	3000	De Massebiau jusqu'à la confluence avec le Tarn
Total			28000	

*Ces secteurs ont été parcourus par les chargés de missions milieux aquatiques au cours de l'été 2024 comme prévu dans le PPG MA 2023-2027. Le passage a montré une ripisylve et des berges en bon état et ne nécessitant pas de planifier une intervention dans le cadre de la 3^{ème} tranche annuelle 2025.

Les secteurs de surveillance active pourront faire l'objet d'intervention en cas de problématique d'intérêt général. Les sites de stockage d'embâcles recensés dans le PPG seront également parcourus, avec intervention en cas de nécessité.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le lancement de la 3^{ème} tranche du PPG Tarn-amont ainsi que son programme de travaux liés à la ripisylve,

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1,

Acte le lancement de la procédure de commande publique,

Décide de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner et précise qu'une délibération sera prise après consultation des entreprises pour fixer le plan de financement définitif,

Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gemapi » du Syndicat Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

<p>Date de transmission de l'acte: 23/09/2024 Date de reception de l'AR: 23/09/2024 048-200080547-DE_2024_029-DE A G E D I</p>

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23/09/2024
et publié ou notifié
le 24/09/2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 23/09/2024
Date de réception de l'AR: 23/09/2024
048-200080547-DE_2024_029-DE
A G E D I